Recueil Electronique des Sociétés et Associations
Numéro RCS : B208841
Référence de publication : RESA_2016_090.293
Publié au RESA N° RESA_2016_090 le 12/09/2016
Déposé le 12/09/2016

Luxcoa S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
Siège social: 11-13, Boulevard de la Foire,
L-1528 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg

Transfert de siège social et refonte des statuts
d'une société à responsabilité limitée
du 11 août 2016

N° 1793/2016 Me Wersandt
N° 2209/2016 Me Hellinckx

In the year two thousand and sixteen, on the eleventh of August.

Before us, Maître **Carlo Wersandt**, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître **Henri Hellinckx**, notary residing at Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

Alcoa Canada - Foreign Investment Company, an unlimited liability company incorporated under the laws of the Canada, having its registered office at 610 East River, Suite 260 New Glasgow NS Canada B2H 3S2 Canada, registered with the Registry of Joint Stock Companies of Nova Scotia under number 3089180,

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal.

The said proxy, signed *"ne varietur"* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of "**Luxcoa LLC**", a company incorporated under the laws of the Delaware, the United States of America, having its registered office at 1209 Orange street, 19801 Wilmington, New Castle, State of Delaware, the United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 3839475 (the "**Company**"), holding the entire share capital of the Company.

II. The Company's share capital amounts to twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1,-) each.

III. The Company is in the process of being duly registered at the date hereof with the Luxembourg Trade and Companies Register and no petition or other similar proceeding has been filed for voluntary or involuntary dissolution, liquidation or bankruptcy of the Company or suspension of payments by the Company, as it is evidenced by a legal opinion issued by Richards, Layton &, Attorney at Law, dated August 11, 2016, that has been submitted to the undersigned notary.

IV. In accordance with the unanimous written consent in lieu of meeting of the sole member of the Company on August 11, 2016, copy of which shall remain annexed hereto, the registered office, place of effective management and central administration of the Company were transferred from the United States of America to the Grand Duchy of Luxembourg.

V. The sole shareholder supports as far as necessary the unanimous written consent in lieu of meeting of the sole member of the Company dated August 11, 2016, to continue the Company as a company incorporated under the laws of Luxembourg, by transferring its registered office, place of effective management and central administration to Luxembourg and consequently adopt the Luxembourg nationality without dissolution or loss of its legal personality and without creating a new legal entity. All necessary actions and formalities required shall be performed at the former registered office of the Company to ensure that the transfer is performed in due form.

Such transfer does not entail dissolution or change in the legal personality of the Company and the Company will carry on its legal existence without discontinuity, as it is evidenced by a legal opinion issued by Richards, Layton &, Attorney at Law, dated August 11, 2016.

VI. The sole shareholder resolves that the Company adopts the corporate form of a private limited liability company ("*société à responsabilité limitée*") and resolves to change its corporate name from "Luxcoa LLC" to "Luxcoa S.à r.l.".

ALLOCATION

The sole shareholder resolves that all the shares of the Company shall be allocated for the account of the sole shareholder together with a share premium attached thereto in the amount of seven hundred twenty million four hundred ninety one thousand forty four U.S. Dollars (USD 720,491,044.-).

VIII. As a result of the foregoing resolutions, the sole shareholder resolves to amend and entirely restate the articles of association of the Company, so as to conform them to Luxembourg law.

These shall henceforth have the following wording:

"Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration.

Article 1. Form

*There is formed a private limited liability company (hereafter the "**Company**"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "**Law**"), as well as by the present articles of association (hereafter the "**Articles**"). The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.*

Article 2. Object

The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development,

management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Article 3. Duration

The Company is formed for an unlimited period of time.

Article 4. Name

*The Company will have the name of "**Luxcoa S.à r.l.**"*

Article 5. Registered Office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The address of the registered office may be transferred within the municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg in accordance with the Law.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares.

Article 6. Subscribed Capital

The share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Article 7. Increase and Reduction of Capital

The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Article 8. Shares

Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Article 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s).

Article 10. Manager(s), Board of Managers

The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

*The members of the board might be split into two categories, respectively denominated "**Category A Managers**" and "**Category B Managers**".*

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Article 11. Powers of the Manager(s)

In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Article 12. Day-to-day Management

The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Article 13. Meetings of the Board of Managers

The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or email, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously

communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Article 14. Liability - Indemnification

The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Article 15. Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company

who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s).

Article 16. General Meeting of Shareholders

If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Article 17. Powers of the Meeting of Shareholders

Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Article 18. Procedure, Vote

Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits.

Article 19. Financial Year

The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

Article 20. Adoption of Financial Statements

At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Article 21. Appropriation of Profits

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Article 22. Interim Dividends

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- *Interim accounts are established by the manager or the board of managers;*
- *These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;*
- *The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;*
- *The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.*

Chapter VI. Dissolution, Liquidation.

Article 23. Dissolution, Liquidation

At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law.

Article 24. Applicable Law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

IX. The sole shareholder resolves that the first accounting year after the continuation of the Company in Luxembourg which began on January 1st, 2016 in the United States of America, shall terminate on December 31st, 2016 in Luxembourg.

X. The sole shareholder resolves that registered office of the Company is established at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

XI. The sole shareholder resolves to appoint the following person as Company's manager:

Mr. Gérard Stassen, born on February 4, 1957, in Boxtel, The Netherlands, and having a professional address at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg for an undetermined duration.

DOCUMENTATION

In order to acknowledge the transfer of the registered seat and central administration of the Company, the following documents have been submitted to the undersigned notary:

- A legal opinion issued by Richards, Layton &, Attorney at Law, dated August 11, 2016;
- Balance sheet of the Company as of August 11, 2016;
- A certificate of good standing issued by Secretary of the State Delaware as of August 8, 2016; and
- A copy of the unanimous written consent in lieu of meeting of the sole member of the Company dated August 11, 2016.

RATIFICATION

The appearing company requested the notary to act and to authenticate, in accordance with the requirements of Luxembourg Law on commercial companies dated August 10th, 1915, the ratification and confirmation, without qualification, nothing withheld or excepted, of all the resolutions made hereabove by the general meeting of the Company as of the date hereof.

Consequently, the establishment of the registered office of the Company at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, is realized with effect as of the day of the present deed.

The Company will thus be subject to Luxembourg law, according to article 159§2 of the Luxembourg law on Commercial Companies dated August 10th, 1915.

Whereof the present notarized deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her/his Surnames, Christian names, civil status and residences, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, ***the English version*** will prevail.

SUIT LA TRADUCTION FRANCAISE DU TEXTE QUI PRECEDE

L'an deux mille seize, le onzième jour du mois d'août.

Par-devant nous, Maître **Carlo Wersandt**, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître **Henri Hellinckx**, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu :

Alcoa Canada - Foreign Investment Company, une société à responsabilité illimitée, constituée sous les lois du Canada, ayant son siège social au 610 East River, Suite 260 New Glasgow NS Canada B2H 3S2 Canada, immatriculée auprès du « Registry of Joint Stock Companies of Nova Scotia » sous le numéro 3089180,

Ici représenté, par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter que :

I. la partie comparante est l'associé de « **Luxcoa LLC.** », une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange street, 19801 Wilmington, New Castle, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 3839475 (la « **Société** »), détenant l'intégralité du capital social de la Société.

II. Le capital social de la Société est de vingt mille dollars américains (20.000,- USD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1,- USD) chacune.

III. La Société est en cours d'immatriculation à la date des présentes auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aucune requête ou autre acte de procédure n'a été introduit en vue d'obtenir la dissolution ou la liquidation, volontaire ou involontaire, la faillite ou la suspension des paiements de la Société, tel que cela est démontré par un avis juridique émis par Richards, Layton &, Attorney at Law, en date du 11 août 2016, remis au notaire instrumentant.

IV. Conformément à une décision écrite unanime au lieu d'une réunion de l'associé unique en date du 11 août 2016, dont la copie est annexée aux présentes, le siège social, le siège de direction effective et l'administration centrale de la Société ont été transférés des Etats Unis d'Amérique au Grand-Duché du Luxembourg.

V. L'associé unique a décidé de soutenir la décision écrite unanime au lieu d'une réunion de l'associé unique en date du 11 août 2016 décidant de la continuité de la Société comme une société régie par le droit luxembourgeois en transférant le siège social, le siège de direction effective et l'administration centrale au Grand-Duché du Luxembourg. La Société adoptera la nationalité luxembourgeoise sans qu'il y ait lieu de procéder à sa dissolution ou à la perte de sa personnalité morale et à la création d'une nouvelle entité. Toutes les démarches et formalités seront entreprises au lieu d'établissement de l'ancien siège social afin d'assurer la réalisation du transfert de ce dernier en bonne et due forme.

Ledit transfert n'opère pas dissolution ou changement de la personnalité juridique de la Société, tel que mis en évidence par l'avis juridique émis par Richards, Layton &, Attorney at Law, en date du 11 août 2016.

VI. L'associé unique a décidé que la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée et décide de changer sa dénomination sociale de « Luxcoa, LLC » à « Luxcoa S.à r.l. ».

ALLOCATION

L'associé unique décide que toutes les parts sociales de la Société devront être allouées à l'associé unique ensemble avec une prime d'émission ci-attachée d'un montant de sept cent vingt millions quatre cent quatre-vingt-onze mille quarante-quatre dollars américains (720.491.044,- USD).

VIII. En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique a décidé de modifier et de procéder à la refonte les statuts afin de les mettre en conformité avec le droit luxembourgeois.

Ceux-ci auront désormais la teneur suivante :

« Chapitre I. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Article 1. Forme

Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après « la ***Société*** *»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après « la* ***Loi*** *»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après « les* ***Statuts*** *»). La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.*

Article 2. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de « PECS » et des « warrants », et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales,

sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Article 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Article 4. Dénomination

La Société a comme dénomination « **Luxcoa S.à r.l.** *».*

Article 5. Siège Social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune ou en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg conformément à la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Article 6. Capital Souscrit

Le capital social est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Article 7. Augmentation et Diminution du Capital Social

Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Article 8. Parts Sociales

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Article 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Article 10. Gérants, Conseil de Gérance

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être

*répartis en deux catégories, nommés respectivement « **Gérants de catégorie A** » et « **Gérants de catégorie B** ».*

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Article 11. Pouvoirs du/des Gérant(s)

Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Article 12. Gestion Journalière

Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Article 13. Réunions du Conseil de Gérance

Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conference call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Article 14. Responsabilité, Indemnisation

Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Article 15. Conflit d'Intérêt

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme,

automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Article 16. Assemblée Générale des Associés

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des

circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

<u>Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale</u>

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

<u>Art. 18. Procédure - Vote</u>

Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

<u>Chapitre V. Année Sociale, Répartition.</u>

<u>Article 19. Année Sociale</u>

L'année sociale commence le 1er janvier et se termine 31 décembre de chaque année.

<u>Article 20. Approbation des Comptes Annuels</u>

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

<u>Article 21. Affectation des Résultats</u>

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Article 22. Dividendes Intérimaires

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- *Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,*
- *Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,*
- *Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,*
- *Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.*

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Article 23. Dissolution, Liquidation

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Article 24. Loi Applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi ».

IX. L'associé unique a décidé que le premier exercice social après la continuation de la Société à Luxembourg, qui a commencé le 1er janvier 2016 aux Etats-Unis d'Amérique, se terminera le 31 décembre 2016 à Luxembourg.

X. L'associé unique a décidé que le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

XI. L'associé unique a décidé que la personne suivante est nommée en tant que gérant de la Société :

Monsieur Gérard Stassen, né le 4 février 1957, à Boxtel, Pays-Bas, et ayant son adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

DOCUMENTS

Afin de reconnaitre le transfert du siège social de la Société, les documents suivants ont été soumis au notaire instrumentant:

- Un avis juridique émis par Richards, Layton &, Attorney at Law, en date du 11 août 2016 ;
- Un bilan en date du 11 août 2016 ;
- Un certificat de coutume émis par Secretary of State of Delaware en date du 8 août 2016 ; et
- Une copie de la décision écrite unanime au lieu d'une réunion de l'associé unique en date du 11 août 2016.

RATIFICATION

La partie comparante a requis le notaire d'acter et d'authentifier conformément aux prescriptions de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, la ratification et la confirmation, sans réserves, sans exclusion ou exception, de toutes les résolutions prises par décision par l'associé unique de la Société ci-avant mentionné en date de ce jour.

L'établissement du siège social réel de la Société est fixé au 11-13 Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et est réalisé avec effet au jour du présent acte.

La Société sera soumise au statut établi par l'article 159§2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915.

DONT ACTE,

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la mandataire de la personne comparante connue du notaire par son Nom, Prénom, état civil et résidence, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française.

Sur demande de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la **version anglaise** fera foi.

signé : R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 19 août 2016.

Relation: 1LAC/2016/26772

Reçu soixante-quinze euros

(75.- EUR)

Le Receveur, (s) P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME -

Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 septembre 2016.